

COMMUNE DE  
CARROS

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS  
PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN  
ET DE SEISME

CARTE DES EFFETS DE SITE EN RISQUE SISMIQUE

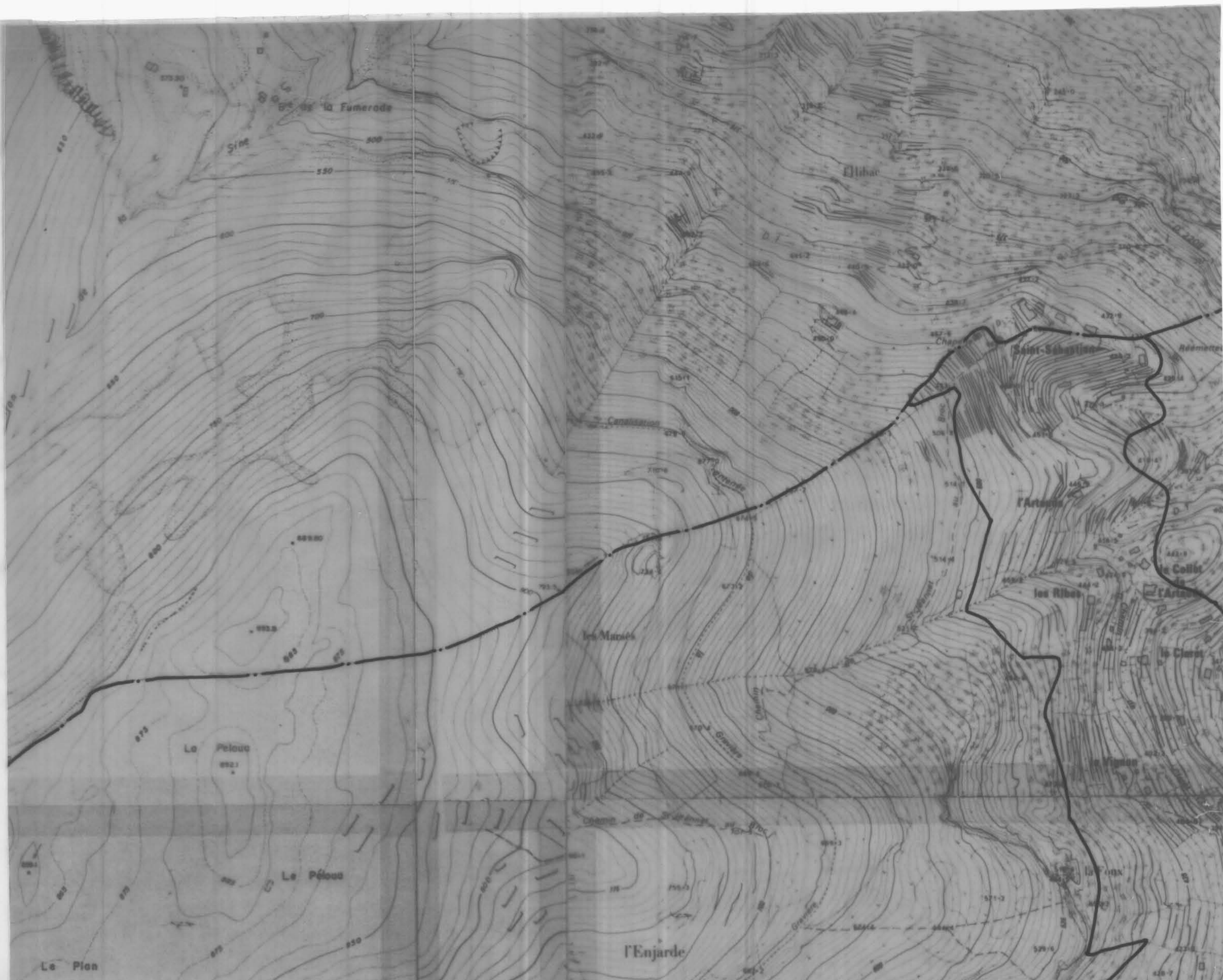
COPIE CERTIFIEE CONFORME  
L'ingénieur divisionnaire des T.P.E.  
Chef du service aménagement  
urbanisme opérationnel

Bernard MARTIN

Ech : 1/5 000  
PRESCRIPTION DU PPR conformément à la loi n° 95 101 du 2 février 1995 - 22 décembre 1999  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 8 Décembre 2000  
ENQUETE DU 20 Novembre au 22 Décembre 2000  
APPROBATION DU PPR : 21 Juin 2001



ETABLI PAR LE LABORATOIRE DE NICE DU CENTRE D'ETUDES  
TECHNIQUES DE L'EQUIPEMENT MEDITERRANEE



LEGENDE

1, 2, ... : zones à comportement homogène vis-à-vis de la réponse à une sollicitation sismique.  
L'annexe du règlement définit respectivement pour chacune de ces zones, les valeurs du coefficient d'amplitude R nécessaire à l'application des règles parasismiques 92.

